

MODE D'EMPLOI DE LA FICHE D.E.F.I. ORIENTATION

OBJECTIFS POUR LA PERSONNE

Les objectifs sont ceux à atteindre par la personne lors de la prestation. Ils sont formalisés avec des verbes d'action.

PUBLICS

Statut (demandeur d'emploi, salarié...) et caractéristiques particulières.

ETAPES DE LA PRESTATION

La prestation reprend une ou plusieurs des actions suivantes :

Objectifs visés par la prestation		
Explorer	Les aspirations Les souhaits les compétences Les pistes de projet	Les métiers et les secteurs d'activité Les domaines de formation
Trier et hiérarchiser	Les informations dont la personne dispose sur elle même	Les informations dont la personne dispose sur son environnement
Confronter et vérifier	Les aptitudes et la mesure des écarts	La possibilité de se tester en situation de travail
Décider et construire un plan de mise en œuvre	Faire un choix et déterminer un plan d'action	La faisabilité du plan au regard de la situation du marché du travail

CONTENU DE LA PRESTATION

Etapes principales de la prestation et de son contenu pour atteindre l'objectif.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Déroulement de la prestation en centre et/ou en entreprise, en collectif ou en individuel.

DUREE

Durée et son amplitude dans le temps. (Ex : le Bilan de compétences approfondi de 20h est étalé sur une période de 6 semaines).

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Statut administratif de la personne pendant le déroulement de la prestation (avantages et contraintes).

FINANCEMENT

Financeur du dispositif (et non de la rémunération).

OU S'ADRESSER ?

Structures d'accueil qui peuvent proposer ou valider une inscription dans une prestation (ANPE, ou Mission locale ou CAP EMPLOI etc)

MODE D'EMPLOI DE LA FICHE D.E.F.I. ORIENTATION

		Explorer	Trier et hiérarchiser	Confronter et vérifier	Décider / construire un plan de mise en oeuvre
II.I.1	Espace de valorisation				
II.I.2	Action courte AGEFIPH				
II.I.3	Plate forme de vocation				
II.I.4	Cycle d'Insertion Professionnelle par Alternance – CIPPA				
II.I.5	Entretien de situation				
II.I.6	Groupe d'Aide à l'Insertion				
II.I.7	Plate forme d'Insertion				
II.I.8	Ateliers techniques				
II.I.9	Dispositif d'accès aux formations de niveau III				
II.I.10	Accompagnement Individuel des Adultes				
II.I.11	Bilan de compétences				
II.I.12	Bilan de compétences approfondi – BCA				
II.I.13	Objectif Projet en groupe – OPG				
II.I.14	Objectif Projet Individualisé – OPI				
II.I.15	Session d'Orientation Approfondie – SOA				
II.I.16	Action Découverte Métiers				
II.I.17	Bilan Orientation Accompagnement				
II.I.18	Consolidation du Projet de Formation – CPF				
II.I.19	Définition du Projet Professionnel – DPP				
II.I.20	Du diplôme à l'emploi				
II.I.21	Module d'Accueil en Lycée MODAL				
II.I.22	Module d'Insertion aux Métiers Porteurs MIMP				
II.I.23	Préparation aux Diplômes Professionnels selon cursus adaptés				
II.I.24	Programme Horizons				
II.I.25	Session d'Information et d'Orientation				

Le sommaire des prestations prend en compte les quatre phases repérées de l'orientation. Ainsi, les fiches sont classées de celles ne couvrant qu'une des étapes à celles reprenant les quatre étapes de l'orientation.

ESPACE DE VALORISATION

OBJECTIF POUR LA PERSONNE

- Découvrir le marché de l'emploi, les filières professionnelles, les conditions d'exercice des métiers et les entreprises qui recrutent.
- Découvrir les moyens existant pour accéder à ce métier.
- Construire les premières pistes d'un plan d'action contribuant à la mise en œuvre de son projet de réinsertion professionnelle.

PUBLICS

Tout demandeur- demandeuse - d'emploi

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	
Confronter et vérifier	
Décider et construire	
un plan de mise en œuvre	

CONTENU DE LA PRESTATION

- Découverte du marché de l'emploi, des filières professionnelles et des entreprises qui recrutent.
- Connaissance des métiers où il y a de l'emploi.
- Conditions d'exercice de l'emploi.
- Découverte des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier.
- Première approche des compétences acquises par la personne lors du passé professionnel et transférables sur le métier ciblé.
- Présentation des moyens existant pour accéder à ce métier et mis en œuvre par les structures : prestations de bilan, d'orientation, de formation, d'Evaluation en Milieu de Travail, ...
- Construction de pistes d'actions concrètes permettant le démarrage du projet de la personne.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Les actions de valorisation des Filières professionnelles et des métiers porteurs d'emploi se déroulent majoritairement dans les centres de formation ou dans les Agences Locales pour l'Emploi. Elle s'adresse majoritairement à des groupes d'une quinzaine de personnes.

DUREE

½ à 1 journée

STATUT DU BENEFICIAIRE

Statut demandeurs d'emploi – non rémunéré

FINANCEMENT

Contrat de Plan Etat Région 2000-2006

OU S'ADRESSER ?

Dans chaque centre AFPA du Nord Pas de Calais : demander l'animateur des Espaces de Valorisation.

ACTION COURTE AGEFIPH**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

Elargir des choix ou valider un projet professionnel en milieu ordinaire de travail par des mises en situation professionnelles en entreprise.

Précaution : l'action courte n'est pas une prestation d'orientation en soi ; mais certaines peuvent l'être, de par leur contenu et leur objectif.

PUBLIC

Bénéficiaire de la Loi du 10/07/87 (titre en cours de validité) et Demandeur d'emploi, (ARE, ASS) ou en CES se situant dans un parcours d'insertion professionnelle milieu ordinaire de travail.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	
Confronter et vérifier	X
Décider et construire un plan de mise en œuvre	

CONTENU DE LA PRESTATION

Individualisation du parcours pour la personne mais obligation de respecter la proportion de 25% du temps total de formation en centre.

Définition de projet professionnel au moyen de mises en situation et découverte des métiers.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Alternance en centre et période entreprise possible. La prestation peut être individuelle ou collective.

DUREE

210 h maximum et amplitude hebdomadaire adaptée au parcours et au bénéficiaire.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Statut de stagiaire de la formation professionnelle percevant une rémunération :

- Les stagiaires indemnisés par l'Assédic pourront maintenir leur allocation pendant l'action.
- Les stagiaires non indemnisés ou bénéficiaires des minimas sociaux peuvent prétendre au régime public de rémunération des stagiaires et à la couverture sociale qui s'y rattache.

FINANCEMENT

AGEFIPH finance 100% du coût pédagogique et les défraiements pour les stagiaires non indemnisés par les ASSEDIC.

OU S'ADRESSER ?

L'ANPE, ML, Cap Emploi.

La programmation s'effectue une fois par an en fonction des besoins remontés avec les prescripteurs.

PLATE FORME DE VOCATION

OBJECTIF

- Se déterminer par rapport à des métiers envisagés.
- Evaluer ses habiletés au regard de celles qui sont attendues dans les métiers ciblés.
- Se positionner sur des offres d'emploi proposées.

PUBLIC

Jeunes accompagnés par les missions locales dans le cadre du CIVIS.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	
Confronter et vérifier	X
Décider et construire un plan de mise en oeuvre	

CONTENU DE LA PRESTATION

- Information qui permet au jeune de valider son intérêt pour les métiers choisis et d'établir un premier contact avec la profession.
- Evaluation par simulation sur le métier choisi.
- Si l'évaluation est positive, mise en relation avec une ou plusieurs entreprises qui recrutent dans ce métier sur le bassin d'emploi.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Evaluation des habiletés des jeunes au regard de ce qui est demandé sur un poste de travail à partir d'exercices de simulation. Les mises en situation se déroulent en individuel ou en collectif. La restitution est individuelle.

DUREE

Une à 2 journées (information, évaluation et restitution).

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION :

Bénéficiaire du CIVIS.

FINANCEMENT

ANPE

OU S'ADRESSER ?

Aux missions locales



CIPPA - CYCLE D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR ALTERNANCE

OBJECTIF POUR LA PERSONNE

Faire le point de ses acquis, ses capacités, ses centres d'intérêts afin :

- d'acquérir les pré-requis nécessaires à l'entrée dans un cursus de formation professionnelle ou d'insertion.
- de préparer la réalisation de son projet.

PUBLIC

Jeunes non diplômés à partir de 16 ans.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	
Confronter et vérifier	
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

Le CIPPA repose sur la construction personnalisée progressive d'un parcours pour chaque jeune. Cette construction passe par :

- La remotivation et/ou socialisation du jeune.
- Des apprentissages théoriques et pratiques répondant à des besoins de formation individuels, repérés au fur et à mesure par le jeune et l'équipe éducative.
- Des stages en entreprises au rythme de l'évolution du jeune pour que celui-ci se confronte au milieu professionnel afin qu'il définisse son projet (minimum 50% de la durée totale de la formation).
- Des activités très diversifiées (sportives, culturelles,...) permettant au jeune de développer sa capacité d'autonomie pour mener à terme son projet.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Le CIPPA est placé sous la responsabilité du chef d'établissement d'accueil. Il reçoit des jeunes volontaires, après concertation au niveau du bassin ou du district.

DUREE

Une année scolaire.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Elève de l'établissement d'accueil de l'action.

FINANCEMENT

Ce type de prestation bénéficie d'un financement de l'Etat (Education nationale) et d'un cofinancement du Fonds social européen (FSE).

OU S'ADRESSER ?

Dans l'établissement où l'élève était scolarisé.

Au bureau de la Mission Générale d'Insertion du bassin d'éducation.

ENTRETIEN DE SITUATION**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

Déterminer le cursus le mieux adapté à sa situation.

Engager rapidement la réalisation de son projet.

PUBLIC

Jeunes de plus de 16 ans, diplômés ou non, sans solution immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	
Confronter et vérifier	
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

Entretiens individuels et/ou collectifs en vue de préciser les possibilités, les besoins et les projets des jeunes :

- Exploration des différentes possibilités offertes au plan local.
- Proposition d'une solution de poursuite d'études, de formation ou d'insertion.
- Mise en place d'un suivi et d'un accompagnement individualisé.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Entretiens individuels ou collectifs.

DUREE

Les entretiens de situation se déroulent tout au long de l'année scolaire à raison de ½ heure à 1 heure par entretien.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Le jeune ne bénéficie pas du statut scolaire pour l'entretien de situation.

FINANCEMENT

Ce type de prestation bénéficie d'un financement de l'Etat (Education nationale) et d'un cofinancement du Fonds social européen (FSE).

OU S'ADRESSER ?

Dans l'établissement où l'élève est ou était scolarisé.

Au bureau de la Mission Générale d'Insertion du bassin d'éducation.

GROUPE D'AIDE A L'INSERTION**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

- Eviter de sortir prématurément du système éducatif sans avoir préalablement préparé son insertion professionnelle.
- Rencontrer divers partenaires internes et externes à l'établissement pour une meilleure connaissance du monde socio-économique.
- Déterminer son projet scolaire et professionnel afin de poursuivre au mieux son parcours (dans le cursus scolaire ou la vie professionnelle).

PUBLIC

Elèves de l'établissement.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	
Confronter et vérifier	
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

- Mise en place des outils de repérage et de suivi des jeunes.
- Appui à l'élaboration des projets scolaires et professionnels.
- Découverte de l'environnement socio-économique.
- Actions de remédiation et d'accompagnement (pédagogie adaptée, entretiens, interventions de personnels spécialisés...).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Les réunions de concertation, bilan et régulation ainsi que les réunions de remédiation et d'accompagnement se déroulent dans l'établissement scolaire.

DUREE

Une année scolaire pendant laquelle des réunions sont organisées ponctuellement plus ou moins fréquemment en fonction des besoins.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Elève de l'établissement sous statut scolaire.

FINANCEMENT

Centres communaux d'action sociale, référents RMI, organismes d'insertion.

OU S'ADRESSER ?

A l'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

PLATEFORME D'INSERTION**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

- Elaborer son projet professionnel
- Rechercher efficacement un emploi
- Connaître les partenaires, les dispositifs de mise à l'emploi, les métiers, les offres d'emploi, les formations mises en place,
- Se familiariser avec les techniques de recherche d'emploi

PUBLIC

Aides éducateurs, personnels sous contrat CEC, jeunes qualifiés.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	
Confronter et vérifier	
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

Entretien individuel

- Connaître la personne.
- Construire l'ébauche d'un projet professionnel.
- Déterminer les besoins de formation.
- Faire une proposition concrète en terme de formation ou d'insertion.

Accompagnement dans l'élaboration du projet professionnel.

Mise en place d'atelier de recherche d'emploi, de formation adaptée, de simulation d'entretiens d'embauche.

Positionnement sur des formations existantes.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

L'entretien individuel et l'accompagnement personnalisé se déroulent dans les plates-formes d'insertion.

Les formations s'organisent dans les locaux des prestataires de ces formations.

DUREE

Le public est reçu tout au long de l'année, il peut alors consulter le planning des formations.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Salarié, demandeur d'emploi, jeune sous statut scolaire.

FINANCEMENT

L'Education nationale, le FSE pour un certain type de formation.

OU S'ADRESSER ?

Au Centre Académique de l'Insertion du rectorat de l'académie de Lille.

ATELIERS TECHNIQUES**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

S'ouvrir à de nouvelles perspectives d'orientation professionnelle ou confirmer un choix professionnel par des mises en situation professionnelles concrètes.

PUBLIC

Majoritairement des jeunes de moins de 26 ans engagés dans une étape d'orientation professionnelle (action de Définition de Projet Professionnel, programme Horizons, bilans au sein de la Mission Locale) nécessitant une ou des étapes de formation. Priorité sera faite aux jeunes sans qualification ni expérience professionnelle.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	
Trier et hiérarchiser	
Confronter et vérifier	X
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

L'activité « ateliers techniques » est constituée d'une période en centre de formation sur plateau technique et d'une période en entreprise, nécessaire à la découverte approfondie du (ou des) métier(s) envisagé(s) en grandeur réelle.

Organisée par les organismes qualifiants cette activité requiert un réseau d'entreprises partenaires et un investissement particulier dans le suivi de cette période d'alternance.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

La participation du jeune à l'activité « ateliers techniques » fait l'objet d'une décision négociée avec son référent d'étape d'orientation.

Les résultats de cette activité font l'objet d'une restitution tripartite (organisme de formation, jeune et référent) ; ils contribuent, le cas échéant, à l'établissement du projet de formation.

DUREE

Durée en centre maximum 35h.

Durée en entreprise maximum 35h.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Il est lié à l'étape d'orientation ou de formation dans laquelle la personne est inscrite.

Si l'atelier technique est associé au programme Horizons ou une Définition de Projet professionnel il ouvre droit, pour les jeunes, aux mêmes conditions de rémunération ou d'indemnisation que celles prévues dans le cadre de ces prestations.

ATELIERS TECHNIQUES**FINANCEMENT**

Région Nord Pas de Calais

OU S'ADRESSER ?

Mission Locale, ANPE ou Agrimedia

POUR CONSULTER L'INTEGRALITE DU CAHIER DES CHARGES

http://www.nordpasdecals.fr/formation_permanente/02-Pro/prf2004/modalites/ateliers.df

DISPOSITIF D'ACCES AUX FORMATIONS DE NIVEAU III**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

- Confirmer le choix d'un secteur d'activité et d'une fonction.
- Cerner les aptitudes requises pour l'exercice de cette fonction.
- Acquérir les connaissances et savoirs nécessaires en formation générale pour accéder à la formation visée.

PUBLIC

Jeunes et adultes en reprise d'études, titulaires ou non d'un titre de Niveau IV (l'expérience professionnelle pouvant être validée), qui ne parviennent pas à intégrer des filières à entrée sélective, et/ou pour qui l'écart entre les acquis et les conditions de réussite en formation qualifiante de Niveau III est trop important.

Bénéficiaires de la prestation Session d'Orientation Approfondie (SOA), pour lesquels la prestation est requise.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	
Trier et hiérarchiser	
Confronter et vérifier	X
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

Le contenu est adapté aux besoins de la personne.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

La prestation est individuelle.

Les organismes veilleront à réserver des places dans les formations universitaires répondant aux projets élaborés par les bénéficiaires.

DUREE

300 heures maximum.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Jeunes et adultes demandeurs d'emploi.

Le dispositif n'ouvre pas droit à rémunération. Il ouvre droit à défraiement du Conseil Régional.

FINANCEMENT

Conseil Régional Nord Pas de Calais.

OU S'ADRESSER ?

Services formation continue des universités, missions locales, ANPE.

POUR CONSULTER L'INTEGRALITE DU CAHIER DES CHARGES

http://www.nordpasdecals.fr/formation_permanente/02-Pro/prf2004/cadres-interv/formationsuperieures.pdf

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES ADULTES**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

Elaborer un projet professionnel et construire un parcours d'accès à l'emploi. Bénéficiaire d'un accompagnement dans la mise en œuvre.

PUBLIC

Publics non inscrits à l'ANPE, prioritairement les adultes bénéficiaires du RMI, se posant des questions sur leurs cibles professionnelles, voulant ou devant changer de métier nécessitant le suivi d'un processus en plusieurs étapes comportant un appui personnalisé.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

Elle comprend trois phases :

- Une phase d'accueil et de confirmation du besoin d'AIA.
- Une phase de construction du parcours d'insertion.
- Une phase d'accompagnement en formation, le cas échéant.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

La prestation comprend obligatoirement des entretiens individuels avec chaque bénéficiaire. Par ailleurs l'opérateur s'engage à mettre en relation le bénéficiaire avec le réseau de partenaires pour la prise en compte des problèmes rencontrés : sociaux, logement, santé...

DUREE

L'accompagnement engage l'organisme pour une période de trois mois. Lorsque le bénéficiaire entre en formation, la durée de l'accompagnement peut être reconduite pour une période identique.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Le dispositif n'ouvre pas droit à rémunération.

FINANCEMENT

Conseil Régional Nord Pas de Calais

OU S'ADRESSER ?

Centres communaux d'action sociale, référents RMI, organismes d'insertion

POUR CONSULTER L'INTEGRALITE DU CAHIER DES CHARGES

http://www.nordpasdecals.fr/formation_permanente/02-Pro/prf2004/modalites/AIA.pdf

BILAN DE COMPETENCES**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

Permettre à une personne de faire l'analyse, puis la synthèse, notamment au regard de ses expériences personnelles et professionnelles, de ses ressources mobilisables dans un projet professionnel. Définir un parcours de formation, le cas échéant.

PUBLIC

Jeunes et adultes, demandeurs d'emploi quel que soit leur niveau de formation, ayant à leur actif une ou des expériences professionnelles et/ou extra professionnelles notables que l'on pourra décliner en terme de compétences.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation est individuelle. Elle comprend obligatoirement trois phases :

- Une phase préliminaire qui a pour objet de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche, d'analyser ses besoins.
- Une phase d'investigation.
- Une phase de conclusion se concluant par la présentation d'un document de synthèse.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

La prestation fait l'objet de dispositions juridiques et réglementaires précisées dans le livre IX du code du travail.

DUREE

24 heures de présence en centre maximum, réparties sur plusieurs semaines.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Jeunes et adultes demandeurs d'emploi.

Le dispositif n'ouvre pas droit à rémunération.

FINANCEMENT

Conseil Régional Nord Pas de Calais

OU S'ADRESSER ?

Missions locales, ANPE, Points Agrimedia

POUR CONSULTER L'INTEGRALITE DU CAHIER DES CHARGES

http://www.nordpasdecals.fr/formation_permanente/02-Pro/prf2003/modalites/bilancompetences.pdf

BILAN DE COMPETENCES APPROFONDI**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

Permettre à un demandeur d'emploi de :

- Mettre à jour un projet professionnel ou le faire évoluer.
- Se préparer à une mobilité vers des emplois supposant un transfert ou l'acquisition de compétences, pouvant nécessiter une démarche de formation ou de validation d'acquis de l'expérience.
- Définir les étapes d'un parcours de retour à l'emploi.

PUBLIC

Demandeurs d'emploi ayant une expérience professionnelle et désirant s'engager dans une réflexion sur son devenir professionnel ou sur l'approfondissement d'un projet.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation se déroule en trois phases successives :

- L'entretien de contractualisation de l'accompagnement permettant d'analyser la situation du demandeur et d'élaborer un plan d'actions.
- La phase d'investigation-confrontation au cours de laquelle des éléments de son profil personnel et professionnel permettront de dégager des compétences, atouts, intérêts, aspirations, mais aussi des contraintes, des changements, de définir ou affiner un projet et de le confronter au marché du travail.
- L'entretien de bilan pour formaliser un projet professionnel et déterminer un parcours de retour à l'emploi.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Prestation à caractère individuel se déroulant chez le prestataire.

DUREE

20 heures en moyenne réparties sur 6 semaines.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Demandeur d'emploi.

FINANCEMENT

ANPE

OU S'ADRESSER ?

L'agence locale pour l'emploi dont dépend le demandeur d'emploi.

OBJECTIF PROJET GROUPE**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

Le bénéficiaire sera en capacité d'élaborer un ou des projets professionnels hiérarchisés en s'appuyant sur une démarche d'orientation professionnelle volontaire ou acceptée, pour faire évoluer sa situation professionnelle et rendre son projet réalisable.

Il pourra ensuite bâtir son parcours de retour à l'emploi, le mettre en œuvre jusqu'à une première étape de réalisation :

- Obtenir au moins un entretien d'embauche.
- Etre inscrit dans une action de formation ou un dispositif d'accès à la formation.
- Etre inscrit dans un dispositif d'appui à la création d'entreprise.

La dynamique de groupe lui permettra d'atteindre plus facilement ces objectifs.

PUBLIC

Tout demandeur d'emploi ayant besoin de construire ou faire évoluer son projet d'accès à l'emploi, notamment ceux qui rencontrent le plus de difficultés, touchés par la sélectivité du marché ou des publics spécifiques.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation se déroule suivant quatre étapes :

- Phase de bilan personnel et professionnel.
- Découverte et analyse du marché du travail.
- Définition des cibles professionnelles..
- Confrontation des choix sur le marché du travail pour vérifier que le projet est réalisable.
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action pour réaliser son projet.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Elle se déroule principalement chez le prestataire.

Son déroulement se fait essentiellement sous forme collective et animé par un référent.

Des phases d'entretiens individuels sont possibles.

DUREE

L'action dure jusqu'à la réalisation de la première étape de son projet et pendant une durée de trois mois maximum.

Si l'opérateur le juge utile, la durée peut être prolongée de trois mois.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Maintien du statut de demandeur d'emploi.

FINANCEMENT

La prestation est financée par l'ANPE.

OU S'ADRESSER ?

L'agence locale ANPE dont dépend le demandeur d'emploi.

OBJECTIF PROJET INDIVIDUALISE**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

Elaborer un ou des projets professionnels hiérarchisés en s'appuyant sur une démarche d'orientation professionnelle volontaire ou acceptée.

Bâtir son parcours de retour à l'emploi.

PUBLIC

Tout demandeur d'emploi ayant besoin de construire ou faire évoluer son projet d'accès à l'emploi, notamment à ceux qui rencontrent le plus de difficultés, touchés par la sélectivité du marché ou à des publics spécifiques .

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation se déroule suivant quatre étapes :

- Phase de bilan personnel et professionnel.
- Découverte et analyse du marché du travail.
- Définition des cibles professionnelles.
- Confrontation des choix sur le marché du travail pour vérifier que le projet est réalisable.
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action pour réaliser son projet.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Alternance de travail en entretien et démarches personnelles, en centre et avec la possibilité d'effectuer une mission en entreprise (de 10 jours au maximum).

La prestation peut être confiée à un prestataire extérieur ou animée par l'ANPE.

DUREE

L'action dure jusqu'à l'accession à un emploi ou à une action de formation ou de création d'entreprise et cela dans un délai maximum de 90 jours calendaires éventuellement renouvelable une fois.

15 heures d'entretien sont prévues durant l'accompagnement.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Demandeur d'emploi avec possibilité d'aide financière (45€) selon sa situation administrative.

OBJECTIF PROJET INDIVIDUALISE**FINANCEMENT**

ANPE

OU S'ADRESSER ?

Dans l'agence locale pour l'emploi dont dépend le demandeur d'emploi

SESSION D'ORIENTATION APPROFONDIE**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

Définir un projet professionnel.

Exprimer le choix d'un métier ou d'une famille de métiers.

S'approprier le parcours de formation nécessaire à l'atteinte du projet.

PUBLIC

Jeunes et adultes en reprise d'études :

- Titulaires ou non d'un titre de Niveau IV, l'expérience professionnelle pouvant être validée par la VAE.
- Ayant besoin d'une aide à la définition de leur projet professionnel, avant de s'engager dans un parcours qualifiant de niveau III.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation est individuelle. Le contenu est individualisé en fonction des besoins de la personne.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Les organismes veilleront à réserver des places dans les formations universitaires répondant aux projets élaborés par les bénéficiaires.

DUREE

La durée maximale est de 12 heures qui peuvent être réparties sur plusieurs semaines.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

La SOA n'ouvre pas droit à rémunération, ni à défraiement.

FINANCEMENT

Conseil Régional Nord Pas de Calais.

OU S'ADRESSER ?

Services de formation continue des universités, ANPE, missions locales.

POUR CONSULTER L'INTEGRALITE DU CAHIER DES CHARGES

http://www.nordpasdecals.fr/formation_permanente/02-Pro/prf2004/cadres-interv/formationsuperieures.pdf

ACTION DE DECOUVERTE DE METIERS**OBJECTIFS**

Familiariser la personne avec l'environnement et la culture technique d'un ou plusieurs métiers en tension appartenant au même secteur afin qu'elle s'engage en toute connaissance de cause dans la réalisation d'un projet d'accès à l'emploi.

PUBLICS

Demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiaires du RMI.
Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASS ou de l'API.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	X
Décider et construire	
un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

- Accueil permettant les prises de repères nécessaires à l'appropriation du contenu et du déroulement de l'action.
- Découverte des métiers et des différents emplois accessibles et disponibles sur le territoire (1 semaine).
- Mise en situation professionnelle en atelier (2 semaines).
- Mise en situation professionnelle en entreprise (1 semaine).
- Définition d'un plan d'action.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Alternance de temps de travail en groupe (12 à 15 personnes) et de phases d'accompagnement individuel.

Alternance de périodes en centre de formation et de périodes en entreprise (un travail continu en réseau avec les entreprises garantit la pertinence de ces objectifs).

Suivi totalement personnalisé.

DUREE

200 heures maximum.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Stage qui ouvre droits aux rémunérations au titre du livre IX du code du travail.

FINANCEMENT

Etat

OU S'ADRESSER ?

ANPE, Missions locales, Cap Emploi

BILAN ORIENTATION / ACCOMPAGNEMENT**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

Construire ou clarifier un projet professionnel.

Etablir un plan d'actions.

Elaborer un parcours de formation le cas échéant.

Précaution :

Il faut distinguer :

- le bilan d'orientation
- le bilan d'accompagnement.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	X
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

1/ BILAN D'ORIENTATION**PUBLIC**

Jeunes de moins de 26 ans, en priorité de niveau infra IV, adressés par les structures d'accueil.

CONTENU DE LA PRESTATION

Il est composé de trois phases :

- Accueil, information et analyse de la demande.
- Investigation et évaluation.
- Restitution tripartite avec le référent de parcours.

En fonction de l'analyse de la demande du jeune, le bilan d'orientation sera individualisé dans son contenu et sa durée.

La durée maximale est de 24 heures de présence en centre. Elle peut s'étaler sur plusieurs semaines.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Demandeur d'emploi. Le dispositif n'ouvre pas droit à rémunération.

2/ BILAN D'ACCOMPAGNEMENT**PUBLIC**

Les publics visés sont ceux relevant des dispositifs « Horizons », Définition de Projet Professionnel - DPP et Maîtrise des Savoirs de Base - MSB.

CONTENU DE LA PRESTATION

L'intervention du prestataire s'effectue en complémentarité et en lien étroit avec celle de l'organisme réalisant les étapes décrites ci-dessus.

Il est composé de quatre phases :

- Constitution d'équipe
- Information et analyse des besoins
- Réalisation
- Définition d'un plan d'actions et restitution quadripartite.

La réalisation est répartie sur la durée de l'action dans laquelle la prestation est mobilisée.

BILAN ORIENTATION / ACCOMPAGNEMENT**FINANCEMENT**

Conseil Régional Nord Pas de Calais

OU S'ADRESSER ?

Missions locales, ANPE, points Agrimedia.

**POUR CONSULTER L'INTEGRALITE DU CAHIER
DES CHARGES**

http://www.nordpasdecals.fr/formation_permanente/02-Pro/prf2004/modalites/bilanorient.pdf

CONSOLIDATION DU PROJET DE FORMATION**OBJECTIFS POUR LA PERSONNE**

Développer et soutenir la motivation et la mobilisation de la personne pour permettre la réussite de son projet de formation.

PUBLICS

Demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion.

Ce module s'adresse à toute personne qui a un projet professionnel dont la réalisation suppose un développement de compétences et qui pour des raisons diverses a besoin d'aide pour consolider son inscription dans le projet.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	X
Décider et construire	
un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

- Etape d'exploration et d'approfondissement de la connaissance des emplois/métiers et des formations qui y préparent.
- Etape de vérification en entreprise et en formation.
- Etape de confirmation du projet de formation et définition d'un plan d'action.

Chaque étape propose des séances de travail apprentissages visant le développement de capacités à rechercher de l'information, à la traiter, à s'organiser par rapport aux démarches à réaliser, à définir des priorités, à faire un choix et à élaborer un plan d'action.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Le module débute dans une dynamique collective et ensuite selon les besoins identifiés pour chacun, les propositions vont progressivement se diversifier dans un accompagnement plus individualisé.

DUREE

200 heures. La durée des parcours peut varier selon les besoins des personnes.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Stagiaire rémunéré

FINANCEMENT

Etat

OU S'ADRESSER ?

ANPE

DEFINITION DE PROJET PROFESSIONNEL

OBJECTIF POUR LA PERSONNE

Définir un projet professionnel prioritaire, exprimer le choix d'un métier ou d'une famille de métiers. Elaborer un plan d'actions nécessaire à l'atteinte de l'objectif, en prévoyant des pistes de projets alternatifs dans l'hypothèse où le projet prioritaire ne pourrait aboutir.

PUBLIC

Demandeurs de formation, ayant besoin de (re)travailler leur projet professionnel et de le confronter à la réalité professionnelle avant d'envisager une entrée en formation qualifiante :

- Prioritairement les jeunes de moins de 26 ans.
- Les femmes confrontées à la nécessité de diversifier leurs choix professionnels.
- Les adultes, de niveau infra IV (voire de niveau IV sans projet de cursus universitaire).

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	X
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation se déroule en quatre phases :

- Accueil et confirmation du besoin de DPP.
- Elaboration du projet.
- Confirmation du projet en situation de travail.
- Validation du projet.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Une réalisation à temps partiel est vivement encouragée pour favoriser l'engagement des stagiaires dans des démarches complémentaires. L'étalement dans le temps n'excédera pas toutefois quatre mois.

La participation au dispositif individualisé de définition de projet professionnel fait l'objet d'une décision négociée entre l'utilisateur et son référent de structure d'accueil. De même en fin d'action une restitution tripartite est attendue afin d'opérationnaliser dans les meilleures conditions la suite du parcours.

DUREE

La durée maximale est de 175 heures en centre et 140 heures en entreprise. Elle peut être réduite à 105 heures en centre et 70 heures en entreprise lorsque seules les phases de confirmation et de validation du projet sont nécessaires.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Stagiaire de la formation professionnelle. Le dispositif ouvre droit à rémunération.

DEFINITION DE PROJET PROFESSIONNEL**FINANCEMENT**

Conseil Régional Nord-Pas de Calais

OU S'ADRESSER ?

Missions locales, ANPE, points Agrimedia

**POUR CONSULTER L'INTEGRALITE DU CAHIER
DES CHARGES**

http://www.nordpasdecals.fr/formation_permanente/02-Pro/prf2004/modalites/dpp.pdf

DU DIPLOME A L'EMPLOI**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

Mettre en évidence des savoir-faire et des aptitudes.

Acquérir la connaissance du fonctionnement des entreprises pour élaborer son projet professionnel, pour cibler sa recherche d'emploi et réussir un entretien d'embauche.

Construire un projet professionnel et le valider en partie grâce à la négociation d'une mission en entreprise.

Confronter un projet professionnel à la réalité de l'entreprise.

Acquérir des techniques de négociation favorisant l'accès à l'emploi.

PUBLIC

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, ayant obtenu au moins un diplôme de niveau BAC+2, à la recherche d'un premier emploi et ressentant le besoin d'acquérir ou perfectionner des méthodes de recherche d'emploi.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	X
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation se déroule en 4 phases :

- Bilan personnel, émergence d'hypothèses d'orientation, apports sur l'entreprise, son milieu et son fonctionnement, apports de techniques d'enquête, de recherche d'emploi, mise en place d'une stratégie de recherche de terrain de stage et enfin élaboration d'une démarche de recherche d'emploi.
- Mission en entreprise sur le territoire national de 6 semaines.
- Suivi des bénéficiaires pendant la mission en entreprise.
- Un entretien de bilan avec les bénéficiaires toujours à la recherche d'un emploi à l'issue de la prestation.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

La prestation se déroule chez le prestataire et en entreprise. Elle comporte des phases individuelles et collectives.

DUREE

90 jours réparties sur 12 semaines dont 6 en entreprise.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Demandeur d'emploi.

FINANCEMENT

ANPE.

OU S'ADRESSER ?

Dans l'agence locale dont dépend le demandeur d'emploi ou un espace régional cadres.

MODULE D'ACCUEIL EN LYCEE - MODAL**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

- Intégrer une formation professionnelle adaptée à son parcours de formation antérieur ou d'autres dispositifs qualifiants.
- Faire le point sur ses acquis, ses capacités, ses centres d'intérêts.
- Choisir une réorientation professionnelle.
- Elaborer un projet de formation

PUBLIC

Jeunes de plus de 16 ans interrompant leurs études au cours du second cycle général ou technologique : de 1^{ère}, Terminale à Bac + 2 non validé.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	X
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

- Réalisation d'un bilan individuel approfondi.
- Exploration accompagnée des milieux professionnels (enquêtes, visites...).
- Découverte des conditions d'exercice des métiers et professions en entreprise faisant l'objet d'une convention entre l'établissement scolaire et les entreprises ou organismes d'accueil (au minimum 50 % de la durée totale de la formation).
- Choix d'un projet de formation et élaboration d'une stratégie de réalisation.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Prestation collective de 15 à 20 personnes en établissement scolaire, en liaison avec les partenaires du district ou du bassin de formation et d'emploi.

Alternance de périodes en établissement scolaire et en entreprise ou organisme d'accueil.

DUREE

Six à huit semaines.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Elève de l'établissement d'accueil de l'action

FINANCEMENT

Ce type de prestation bénéficie d'un financement de l'Etat (Education nationale) et d'un cofinancement du Fonds social européen (FSE).

OU S'ADRESSER ?

Dans l'établissement où l'élève était scolarisé ou au bureau de la Mission Générale d'Insertion du bassin d'éducation.

MODULE D'INSERTION ET MOBILISATION VERS LES METIERS PORTEURS D'EMPLOI

OBJECTIF

Le MIMPE concerne les secteurs professionnels en tension et les métiers émergents sur un territoire.

Cette action d'une durée de 625 heures a pour objectif de familiariser la personne avec l'environnement et la culture techniques d'un ou plusieurs métiers en difficulté de recrutement afin qu'elle s'engage en toute connaissance de cause dans la réalisation d'un projet d'accès à l'emploi.

PUBLIC

Réservé demandeur- demandeuse - d'emploi handicapée.
Centres AFPA de Berck, de Dunkerque, de Maubeuge et de Cambrai

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	X
Décider et construire	
un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

- L'accueil
- La connaissance de soi : La connaissance des différents emplois accessibles et disponibles sur le territoire – découverte des métiers
- La période de traduction du projet en terme de programme action
- Les mises en situation professionnelle en atelier ou en entreprise
- La définition d'un plan d'action de reprise d'emploi

Le dispositif alterne des temps de travail en groupe et un accompagnement individuel.

Les activités de confrontation au contenu réel des emplois sont individualisées et pour partie réalisées en entreprise.

Le suivi est totalement personnalisé pour tenir compte des difficultés personnelles d'accès à l'emploi.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

L'action se déroule dans les centres AFPA de Berck, de Dunkerque, de Maubeuge et de Cambrai.

DUREE

Sa durée est de 630 heures (18 semaines) : 455 heures en centre(13 semaines) 175 heures en entreprise (5 semaines)

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Statut demandeurs d'emploi – rémunéré

FINANCEMENT

AGEFIPH

OU S'ADRESSER ?

Dans les CAP Emploi et dans les Agences locales pour l'Emploi

PREPARATION AUX DIPLOMES PROFESSIONNELS SELON DES CURSUS ADAPTES

OBJECTIF POUR LA PERSONNE

Acquérir une première formation professionnelle diplômante de niveau V ou IV quel que soit le niveau d'enseignement général ou technologique atteint en lycée.

PUBLIC

Jeunes issus de classes de lycée (voie générale ou technologique).

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	X
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

- Un bilan individuel des acquis est effectué par les établissements d'origine et d'accueil en liaison avec les conseillers d'orientation psychologues.
- Le temps de l'alternance (au minimum 50% de la durée totale de la formation), l'organisation des périodes en entreprise seront également modulés en fonction de la durée de la formation et des acquis des jeunes, en concertation avec les partenaires économiques.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Organisé sous la responsabilité du chef de l'établissement d'accueil en liaison avec un professeur coordonnateur d'actions de la Mission Générale d'Insertion.

Prestation collective basée sur l'alternance entre des périodes en établissement scolaire et en entreprise d'accueil.

DUREE

De six mois à une année scolaire.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Elève de l'établissement d'accueil.

FINANCEMENT

Ce type de prestation bénéficie d'un financement de l'Etat (Education nationale) et d'un cofinancement du Fonds social européen (FSE).

OU S'ADRESSER ?

Dans l'établissement où l'élève était scolarisé ou au bureau de la Mission Générale d'Insertion du bassin d'éducation.

PROGRAMME HORIZONS**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

Renforcer sa capacité à être acteur de sa propre démarche d'insertion.

Développer son autonomie et prendre conscience de ses propres ressources et compétences.

PUBLIC

Jeunes de 18 à 25 ans, de niveau infra V, demandeurs d'emploi, ne parvenant pas à s'engager dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle, volontaires pour s'engager dans une démarche de formation.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	X
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

Les actions articulent des étapes de parcours mobilisées dans le cadre de l'offre des différentes institutions à partir des principes suivants :

- Accompagnement individualisé des personnes qui permet l'identification d'un profil d'objectifs personnalisés et évolutif.
- Approche formation structurée autour d'activités support qui permettent de développer une démarche valorisante pour les stagiaires.
- Mobilisation de compétences d'ingénierie, d'animation et de coordination pour garantir la qualité de l'action et l'accessibilité à d'autres étapes de formation ou d'insertion.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

La construction des actions de compétence partagée est élaborée au niveau local ; elles répondent à un besoin identifié par les structures en charge d'accompagner le public ci-dessus défini et font l'objet d'une validation par le CLCVP (Comité Local de Construction et de Validation des Parcours) et d'un examen régional.

Elles mobilisent les différents acteurs institutionnels et associatifs concernés ainsi que les Organismes de Formation reconnus sur le champ de la Dynamique d'Insertion Professionnelle.

DUREE

La durée n'excédera pas 600 heures en centre et 300 heures en entreprise.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Stagiaire de la formation professionnelle. Le dispositif ouvre droit à rémunération.

PROGRAMME HORIZONS**FINANCEMENT**

Conseil Régional Nord-Pas de Calais

OU S'ADRESSER ?

Missions locales

**POUR CONSULTER L'INTEGRALITE DU CAHIER
DES CHARGES**

http://www.nordpasdecalais.fr/formation_permanente/02-Pro/prf2004/cadres-interv/horizons.pdf

SESSION D'INFORMATION ET D'ORIENTATION**OBJECTIF POUR LA PERSONNE**

Elaborer son projet professionnel, réaliste et pertinent à partir d'un bilan afin d'en amorcer la mise en œuvre.

Connaître les différentes possibilités d'insertion qui sont offertes

Obtenir une aide afin de se positionner au mieux par rapport à son projet.

PUBLIC

Jeunes de plus de 16 ans, diplômés ou non, sans projet défini ou immédiatement réalisable. (jeunes sortant de lycée professionnel niveau V, VI)

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	X
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	X
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

- Réalisation d'un bilan individuel approfondi.
- Exploration accompagnée des milieux professionnels (enquêtes, visites...).
- Découverte des conditions d'exercice des métiers et professions en entreprise faisant l'objet d'une convention entre l'établissement scolaire et les entreprises ou organismes d'accueil (au minimum 50 % de la durée totale de la formation).
- Choix d'un projet de formation et élaboration d'une stratégie de réalisation.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Prestation collective de 15 à 20 personnes en établissement scolaire, en liaison avec les partenaires du district ou du bassin de formation et d'emploi.

La période en entreprise d'accueil doit représenter au moins 50% de la durée totale de l'action.

DUREE

Six à huit semaines.

STATUT DU BENEFICIAIRE ET REMUNERATION

Elève de l'établissement d'accueil de l'action.

FINANCEMENT

Financement partagé Education Nationale/FSE (Fonds social européen).

OU S'ADRESSER ?

Dans l'établissement où l'élève était scolarisé ou au bureau de la Mission Générale d'Insertion du bassin d'éducation.

SERVICE PERSONNALISE D'APPUI A LA DEFINITION DU PROJET DE FORMATION - S2 -

OBJECTIF POUR LA PERSONNE

Construire et valider un parcours de formation répondant au projet d'accès à l'emploi et aux besoins de développement de compétences du bénéficiaire.

Le cas échéant, il s'agira d'envisager la possibilité d'une VAE.

PUBLIC

Demandeur d'emploi ayant bénéficié d'une prescription à ce service suite à un entretien professionnel à l'ANPE (ou dans une autre structure d'accueil habilitée par l'ANPE) et ayant besoin :

- D'une autre qualification professionnelle (acquisition de compétences, acquisition d'une qualification professionnelle initiale, évolution de compétences)
- D'un perfectionnement professionnel.
- D'une reconversion professionnelle.

ETAPES DE LA PRESTATION

Explorer	
Trier et hiérarchiser	X
Confronter et vérifier	X
Décider et construire un plan de mise en œuvre	X

CONTENU DE LA PRESTATION

Le service comporte 3 phases :

1. Confirmation du besoin et contractualisation du service (entretien individuel),

- S'assurer que le bénéficiaire a repris à son compte le besoin de formation repéré avec l'ANPE et faire avec lui une première exploration des ressources et contraintes.
- S'assurer que la formation est une réponse adaptée à la réalisation du projet d'accès à l'emploi et qu'elle est réalisable pour le bénéficiaire.

2. Construction et validation du parcours de formation

- Définir la réponse au besoin de formation du bénéficiaire en tenant compte de son expérience professionnelle et de ses connaissances, des objectifs d'acquisition de compétences ou de qualification, de ses aptitudes personnelles à l'apprentissage.
- Planifier une Évaluation des Compétences et Aptitudes Professionnelles (ECAP) lorsque les bénéficiaires détiennent des compétences professionnelles dans la branche correspondant à son projet de formation.

3. Elaboration, mise en œuvre du plan d'action

- Opérationnaliser le parcours de formation, en identifiant le prestataire, en planifiant les étapes du parcours, en définissant le niveau de validation visé (titre, validation intermédiaire).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La personne sera accueillie, au minimum, 1 ou 2 fois en entretien individuel.

Il peut y avoir d'autres étapes de type collectif ou enquêtes.

**SERVICE PERSONNALISE D'APPUI A LA DEFINITION DU PROJET DE FORMATION
- S2 -****DUREE MOYENNE**

Ce service dure en moyenne 8 heures par personne.
Il se déroule en plusieurs phases qui peuvent donner lieu à plusieurs rendez vous espacés dans le temps.

FINANCEMENT

État.

OU S'ADRESSER ?

ALE du lieu d'habitation.

**EVALUATION DES COMPETENCES ET DES CAPACITES PROFESSIONNELLES –
ECCP -****OBJECTIF**

Evaluer les compétences et les capacités professionnelles des demandeurs d'emploi afin de leur permettre de :

- présenter leur candidature à une offre d'emploi identifiée,
- définir leurs acquis professionnels par rapport à l'emploi recherché,
- préciser leur projet professionnel.

PUBLIC

Tous les demandeurs d'emploi qui souhaitent faire le point sur leur acquis professionnels au regard des compétences requises pour l'exercice d'un métier donné notamment :

- Demandeurs d'emploi sans expérience récente dans le métier recherché.
- Demandeurs d'emploi pour lesquels l'ANPE rencontre des difficultés à cerner le profil professionnel.
- Demandeurs d'emploi de longue durée.

CONTENU

Le demandeur d'emploi est placé dans une situation professionnelle concrète au cours de laquelle il réalise les tâches permettant d'évaluer ses compétences et capacités professionnelles pour l'emploi-métier.

Si cette mise en situation est insuffisante, des questionnaires, tests ou entretiens spécifiques peuvent être utilisés.

DUREE

La durée de la prestation est d'une journée en moyenne.

COÛT DE LA PRESTATION

Gratuit pour le demandeur d'emploi.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

L'ECCP est prescrite par l'ANPE et réalisée par un organisme de formation conventionné par l'ANPE.

FINANCEMENT

Etat.

OU S'ADRESSER ?

ALE du lieu d'habitation.

EVALUATION EN MILIEU DE TRAVAIL - EMT -**OBJECTIF**

Permettre à un demandeur d'emploi par une mise en situation réelle de travail dans une entreprise de :

- Confronter un projet professionnel à la réalité d'une entreprise.
- De faire évaluer par des professionnels, ses compétences et aptitudes, voire évaluer d'éventuels besoins de formation complémentaire.
- Découvrir de nouvelles tâches, de nouveaux métiers et repérer les transferts possibles de ses acquis dans un autre emploi.

PUBLIC

Tous demandeurs d'emploi (en particulier aux personnes en difficulté) souhaitant vérifier ses compétences et capacités professionnelles par rapport à un emploi recherché ou découvrir les conditions d'exercice d'un métier envisagé.

CONTENU

Le contenu varie en fonction des objectifs visés.

Cependant l'EMT doit comporter des tâches concrètes permettant au bénéficiaire et au tuteur de vérifier les savoirs-faire professionnels du demandeur d'emploi ainsi que d'autres capacités et aptitudes telles que :

- Le sens de l'organisation et de l'initiative.
- La capacité d'adaptation à une équipe, à un nouvel emploi, un nouvel environnement de travail, de nouvelles techniques.

DUREE DE LA PRESTATION

80 heures maximum.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'ANPE est responsable de la décision de réaliser une EMT et notamment du choix de l'entreprise.

Cependant l'usager est associé à toutes les démarches de recherche d'entreprise, de négociation d'objectifs, d'évaluation de son profil.

La désignation d'un tuteur est un atout important. Il a un rôle d'accompagnement tout au long de l'EMT.

Au terme de l'EMT un bilan précise au demandeur d'emploi des suggestions d'orientation et/ou de reclassement, des conseils sur le moyen de combler certaines lacunes observées (formation, entraînement).

L'EMT peut être mise en oeuvre dans le cadre de plans d'actions spécifiques pour certains secteurs professionnels confrontés à des problèmes de recrutement.

FINANCEMENT

Etat.

OU S'ADRESSER ?

ALE du lieu d'habitation.

**ÉVALUATION EN MILIEU DE TRAVAIL PREALABLE AU RECRUTEMENT
- EMTPR -****OBJECTIF**

Aider à faire aboutir les candidatures de demandeurs d'emploi habituellement rejetées par les procédures de sélection classiques, en leur donnant l'occasion de faire leurs preuves en situation de travail.

PUBLIC

Cette prestation s'adresse exclusivement aux publics cibles du Programme d'Action Personnalisé – Nouveau Départ et aux demandeurs d'emploi en accompagnement.

CONTENU

L'évaluation doit permettre à l'entreprise de vérifier que le demandeur d'emploi correspond aux critères d'une offre durable (CDI ou CDD de 6 mois minimum), déposée à l'agence et de s'assurer de ses capacités à occuper l'emploi.

DUREE DE LA PRESTATION

40 heures maximum.

COÛT

Gratuit pour le demandeur d'emploi.

FINANCEMENT

Etat.

OU S'ADRESSER ?

ALE du lieu d'habitation.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**OBJECTIF****Transformer l'expérience en diplôme**

La Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002 crée un droit à la validation des acquis de l'expérience et en étend l'accès à l'ensemble des diplômes, titres à finalité professionnelle et aux certificats de qualification professionnelle (CQP).

PUBLIC

Toute personne engagée dans la vie active peut faire valider les acquis de son expérience.

Sont prises en compte l'ensemble des compétences acquises dans l'exercice d'une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme, du titre ou de la certification visée.

CONDITIONS

Le candidat doit justifier d'au moins trois ans d'activité professionnelle ou extra-professionnelle, salariée ou non, correspondant au contenu du diplôme, du titre ou de la certification demandée.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La validation est effectuée par un jury qui se prononce au vu d'un dossier, à l'issue d'un entretien et / ou d'une mise en situation professionnelle éventuels.

Le jury peut attribuer tout ou partie du diplôme ou du titre concerné.

Il peut, au vu des compétences professionnelles d'un candidat, le dispenser des titres ou diplômes requis pour préparer un diplôme ou titre supérieur.

Un accompagnement à la constitution du dossier peut être demandé.

CERTIFICATIONS

Sont concernés l'ensemble des diplômes, titres à finalités professionnelles et certificats de qualification professionnelle (CQP) enregistrés dans le Répertoire national des certifications professionnelles.

OU S'ADRESSER

Cellule Régionale Interservices

C2RP - Lille

03 20 90 73 48

www.c2rp.fr - vae@c2rp.fr

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Comment engager la demande ?

1 La personne souhaitant faire valider son expérience ne sait pas quels types de certification elle peut obtenir :

Se rapprocher de l'un des 90 Points-Relais Conseil de la région (coordonnées sur le site du C2RP : www.c2rp.fr)

2 La personne sait quel type de certification elle veut obtenir

Elle se rapproche du certificateur concerné

Pour le Ministère chargé de l'emploi

Se rapprocher des DDTEFP : Cellule technique de Validation Inter sectorielle départementale :
DDTEFP - Immeuble "le République"
77 rue Léon Gambetta BP 665
59033 LILLE CEDEX

DDTEFP - Les Tertiales
rue Marc Lefrancq - BP 487
59321 VALENCIENNES CEDEX

DDTEFP
5 rue Pierre Bérégovoy - BP5939
62008 ARRAS CEDEX

ou de l'un des 10 centres de validation du Ministère chargé de l'emploi – AFPA -

Pour les diplômes du Ministère de l'Education Nationale

- **l'enseignement secondaire**

Académie de Lille n° Azur : **08 10 59 62 59**
ou l'un des 10 centres de validation de l'Education Nationale.

- **l'enseignement supérieur**

Se rapprocher de l'Université, de l'école délivrant la certification.

Pour les titres d'ingénieur Diplômé par l'état

Ecoles délivrant le titre d'ingénieur DPE (Diplômé Par l'Etat).

Pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports

DRDJS Lille, DDJS Arras et le CREPS Wattignies.

Pour le Ministère des affaires sanitaires et sociales

Se rapprocher de la DRASS – Lille.

Pour le Ministère de la Culture

Se rapprocher de la DRAC – Lille.

Pour le Ministère de L'Equipement et des Affaires Maritimes

Se rapprocher de la DRAM–Boulogne sur Mer.

Branches professionnelles

Se rapprocher de la Branche concernée.

Pour tous les organismes qui délivrent au nom de l'état une **certification** inscrite à leur demande dans le Répertoire national des certifications.